
NORME INTERNATIONALE 3044

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle d'*Eucalyptus citriodora*

Oil of Eucalyptus citriodora

Première édition — 1974-08-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3044:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf2c3a3b-911c-4a12-b6d6-95b96b640d98/iso-3044-1974>

CDU 668.526.78.004.1

Réf. N° : ISO 3044-1974 (F)

Descripteurs : huile essentielle, eucalyptus, spécification, spécification de matière.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3044 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en décembre 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Italie	Tchécoslovaquie
Australie	Japon	Thaïlande
Belgique	Pays-Bas	Turquie
Bésil	Portugal	Yougoslavie
Egypte, Rép. arabe d'	Roumanie	
France	Royaume-Uni	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

La présente Norme Internationale fait partie d'une série de publications ISO traitant de l'huile d'Eucalyptus. Les autres documents de la série sont :

ISO/R 770, *Huile essentielle d'Eucalyptus globulus*.

ISO 3065, *Huile essentielle d'Eucalyptus d'Australie, teneur en cinéole 80 à 85 %*.

ISO . . . , *Huile essentielle d'Eucalyptus globulus rectifiée*.¹⁾

1) En préparation.

Huile essentielle d'*Eucalyptus citriodora*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'*Eucalyptus citriodora* destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage.*

ISO 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO 592, *Détermination du pouvoir rotatoire des huiles essentielles.*

ISO 875, *Détermination de la solubilité des huiles essentielles dans l'éthanol.*

ISO 1271, *Huiles essentielles – Détermination de la teneur en composants carbonylés – Méthode à l'hydroxylamine libre.*

3 DÉFINITION

huile essentielle d'*Eucalyptus citriodora* : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des feuilles et des rameaux de l'*Eucalyptus citriodora*, W.J. Hooker.

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide mobile.

4.2 Couleur

Presque incolore, jaune pâle ou jaune verdâtre.

4.3 Odeur

Rappelant celle du citronnellal.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,858

Maximum : 0,877

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,450 0

Maximum : 1 459 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre - 2° et + 4°

4.7 Solubilité dans l'éthanol à 80 % (V/V) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 2 volumes d'éthanol à 80 % (V/V) à 20 °C pour obtenir une solution limpide avec un volume d'huile essentielle.

4.8 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en citronellal

Minimum : 70 % (*m/m*).

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

6 MÉTHODES D'ESSAIS

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir l'ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO/R 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO/R 592.

6.4 Solubilité dans l'éthanol à 80 % (V/V) à 20 °C

Voir l'ISO/R 875.

6.5 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en citronellal

Voir l'ISO 1271.

Prise d'essai : 0,5 à 0,6 g.

Durée du repos : 30 min

Masse molaire (*M*) = 154,25.

7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir l'ISO/R 210 et l'ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3044:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cf2cba3b-911c-4a12-b6d6-95b96b640d98/iso-3044-1974>